

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	17
Date de convocation		
16 mars 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars
à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Isabelle PATRIARCA, Pierre GUICHERD, Marie-Thérèse CAILLE, Eric DAUBRIAC, Bernard ANÉ, Elisabeth HOUPLAIN, Jean-Christophe BERIOL, Corinne GOMEZ, Josette ALAUX, Emilie LOZES-AUBAN, Mathieu LAFFORGUE, Romain IDRAC, CARADEC Mathilde, Sylvie GIBEL-DASTUGUE, Etienne BDIANE.

Absents ayant donné une procuration : Cédric PIMOUNET à Jean-Pierre COT, Alain LAFFONT à Josette ALAUX.

Absents : /

Secrétaire de séance : Romain IDRAC.

Délibération n°2026-20

2026-20 Election des adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints à 4

M. le Maire précise que l'élection des adjoints au maire s'effectue au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats est déposée :

« Ensemble allons plus loin » (Tête de liste Mme BEYRIA Christine).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Liste « Ensemble allons plus loin » (Tête de liste Mme BEYRIA Christine) : 19 voix

La liste « Ensemble allons plus loin » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

1^{er} adjoint au maire : BEYRIA Christine

2^{ème} adjoint au maire : PIMOUNET Cédric

3^{ème} adjoint au maire : PATRIARCA-BASSAT Isabelle

4^{ème} adjoint au maire : GUICHERD Pierre

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/03/2026

Formalités de publicité effectuées le 24/03/2026

Le Maire, Jean-Pierre COT

